



CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2011-2012

CG/pk

Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

Procès-verbal de la réunion du 21 novembre 2011

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions du 7 novembre 2011
2. Nomination d'un nouveau vice-président de la commission
(Art. 20, paragraphe (1) du Règlement de la Chambre des Députés)
3. Rapport spécial concernant la qualité de la planification des recettes fiscales
- Rapporteur: Monsieur Félix Eischen
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
4. Comptes de l'exercice budgétaire 2010 de la Cour des comptes
- Rapporteur: Monsieur Félix Eischen
- Présentation des comptes et adoption d'une résolution
5. 6293 Projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2010
- Rapporteur: Monsieur Fernand Etgen
- Examen de l'avis du Conseil d'Etat
- Présentation et adoption d'un projet de rapport

*

Présents : Mme Diane Adehm, Mme Anne Brasseur, M. Lucien Clement, M. Félix Eischen, M. Fernand Etgen, M. Gast Gibéryen, M. Claude Haagen, M. Lucien Lux, Mme Tessy Scholtes en remplacement de Mme Martine Mergen, M. Robert Weber

M. Jeannot Waringo, Directeur de l'Inspection générale des Finances (pour le point 5)

Mme Caroline Guezennec, de l'administration parlementaire

Excusés : M. Félix Braz, Mme Martine Mergen, Mme Lydia Mutsch

*

Présidence : Mme Anne Brasseur, Président de la Commission

1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions du 7 novembre 2011

Les projets de procès-verbal sont adoptés.

2. Nomination d'un nouveau vice-président de la commission (Art. 20, paragraphe (1) du Règlement de la Chambre des Députés)

Sur proposition d'un membre du parti politique CSV, Mme Diane Adehm est nommée vice-président de la Commission à l'unanimité.

3. Rapport spécial concernant la qualité de la planification des recettes fiscales **- Rapporteur: Monsieur Félix Eischen** **- Présentation et adoption d'un projet de rapport**

M. Félix Eischen présente le contenu de son projet de rapport.

Suite à l'intervention de plusieurs membres de la Commission, il est décidé d'apporter les modifications suivantes au projet de rapport :

- A la page 1, il est fait mention de l'entrevue du 7 novembre 2011 avec le Ministre des Finances.
- A la page 3, une phrase est complétée de la manière suivante :

« Pour ce faire, la Cour recommande aux administrations concernées de réduire les délais de traitement des dossiers, aussi bien au niveau de leur comptabilisation que de leur imposition, et de garantir une gestion transparente des postes ouverts. ».

Le projet de rapport, ainsi modifié, est adopté à l'unanimité et sera transmis à la Commission des Finances et du Budget, ainsi qu'au Gouvernement.

4. Comptes de l'exercice budgétaire 2010 de la Cour des comptes **- Rapporteur: Monsieur Félix Eischen** **- Présentation des comptes et adoption d'une résolution**

Monsieur le rapporteur présente les chiffres-clés des comptes 2010 de la Cour des comptes.

Le texte de la résolution, légèrement modifié, est adopté à l'unanimité.

Conformément à l'article 158 du Règlement de la Chambre des Députés, les comptes 2010 de la Cour des comptes seront soumis au vote de la Chambre en séance plénière en même temps que les comptes 2010 de la Chambre des Députés.

5. 6293 Projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2010

M. Fernand Etgen présente en détail l'avis du Conseil d'Etat et le contenu de son projet de rapport.

M. Jeannot Waringo fournit les précisions suivantes :

- La Cour des comptes déplore dans son rapport général que pour le Fonds social culturel et le Fonds d'assainissement en matière de surendettement aucun détail n'a été fourni (voir point III.5.1 du rapport de la Commission).

M. Jeannot Waringo explique que le « détail » de ces deux fonds spéciaux se résume aux noms des personnes ayant perçu des paiements imputés à ces fonds. C'est donc pour des motifs de protection de données personnelles que ces « détails » ne sont pas publiés.

- La Cour des comptes déplore dans son rapport général qu'une ventilation détaillée des dépenses par projet fait notamment défaut en ce qui concerne le Fonds pour les monuments historiques, le Fonds d'équipement sportif national et le Fonds pour la protection de l'environnement.

M. Jeannot Waringo indique qu'il est plus difficile de parler de « projets » pour ces fonds dans la mesure où les dépenses consistent en une multitude de dépenses individuelles qui n'ont souvent pas de liens entre elles. Il est donc plus difficile de structurer les dépenses de ces fonds. Actuellement, des discussions sont toutefois en cours avec les ministères concernés pour améliorer la présentation de ces dépenses, par exemple en les regroupant par sites (pour le Fonds des monuments historiques).

- M. Waringo estime par ailleurs devoir rappeler que les écarts entre recettes fiscales prévues et réalisées en 2010 sont surtout en relation avec l'évolution de l'économie mondiale. Les autres pays de l'UE ont subi des décalages semblables en 2010.
- Finalement, M. Waringo relève que les remarques formulées par la Cour des comptes au sujet des reports des avoirs des fonds spéciaux en fin d'exercice à l'exercice suivant (voir point III.1.2 du rapport de la Commission) seront analysées, aux fins de solution, dans le cadre de la réforme annoncée de la comptabilité de l'Etat le 22 novembre 2011.

Le point II.5.1 du rapport de la Commission sera modifié en fonction des explications de M. Waringo. La Commission confie au rapporteur le soin de compléter son rapport, si nécessaire, en fonction des informations livrées par le Ministre des Finances au sujet de la réforme budgétaire (réunion du 22 novembre 2011).

Le projet de rapport est adopté à l'unanimité sous réserve des modifications signalées.

La Commission souhaite que le projet de loi 6293 soit évacué en séance publique avant celui de la loi budgétaire portant sur l'exercice 2012 (projet de loi 6350). Sa demande repose sur le fait que la Commission s'est efforcée au cours des dernières années, en insistant sur un respect rigoureux des délais imposés par les articles 11 et 12 de la *loi modifiée sur la comptabilité de l'Etat du 8 juin 1999* par les intervenants concernés, de garantir que le projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice N-1 puisse être évacué au cours de l'exercice N, et ceci parallèlement à la loi budgétaire (exercice N+1).

Dans le cas présent la suppression des séances publiques de la semaine du 29 novembre 2011 rend difficile la présentation du projet de loi 6293 avant le projet de loi 6350. La Commission demandera à la Conférence des Présidents de faire en sorte qu'il soit présenté et soumis au vote de la Chambre des Députés le 7 décembre 2011, à la suite de l'intervention du Ministre des Finances.

Luxembourg, le 25 novembre 2011

La secrétaire,
Caroline Guezennec

Le Président,
Anne Brasseur